

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain dont elle est membre.

Le Syndicat Mixte Pôle Métropolitain a été créé par arrêté inter-préfectoral en 2012 afin de favoriser la coopération entre les agglomérations de Lyon, Saint Etienne, Vienne et Porte de l'Isère. A sa création, ce syndicat mixte regroupait la Communauté Urbaine de Lyon, les Communautés d'Agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois. La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ont rejoint la coopération métropolitaine en intégrant le Syndicat Mixte en 2016.

Le pôle métropolitain est un espace collaboratif entre les principales agglomérations de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il a notamment pour objectif de développer les synergies et de renforcer l'attractivité de ce bassin de vie de 2 millions d'habitants. Dans le cadre du Pôle Métropolitain, des projets sont menés conjointement dans les domaines de l'économie, de la culture, du tourisme, de l'aménagement et de la mobilité.

Le Conseil Métropolitain est composé de délégués élus par les organes délibérants de chacun des membres du Pôle Métropolitain.

Vienne Condrieu Agglomération dispose de 9 sièges au sein du Syndicat Mixte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5731-1 à L5131-3,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain,

VU la délibération du 10 juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE, après accomplissement des formalités réglementaires, comme représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain les personnes suivantes:

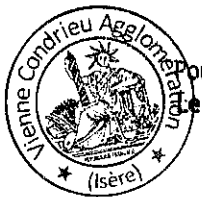
- Thierry KOVACS
- Patrick CURTAUD
- Jean-Yves CURTAUD
- Christian BOREL
- Guy MARTINET
- Claudine PERROT BERTON
- Martine FAITA
- Christophe BOUVIER
- Nicolas HYVERNAT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2020**
et a été publiée le **22 JUIL. 2020**

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR




Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat